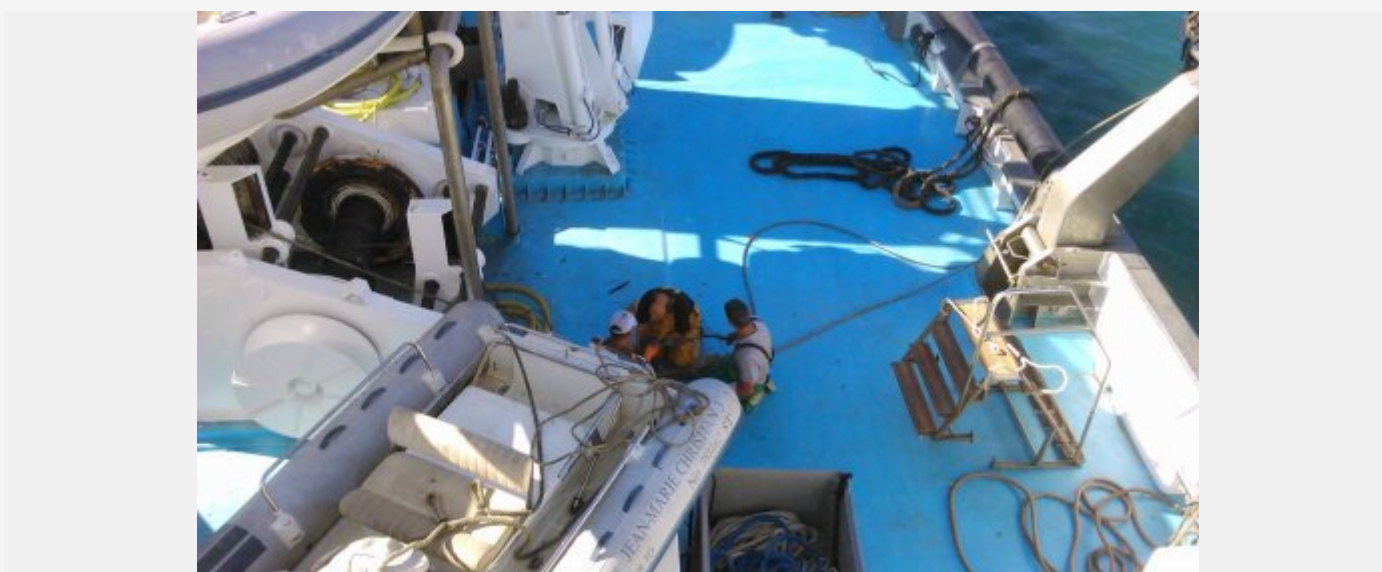


En Méditerranée, il reste du thon rouge, mais seulement pour la pêche industrielle

7 juin 2014 / Marie Astier (Reporterre)



Dans les années 2000, le thon rouge de Méditerranée était surexploité. La mise en place de quotas a beaucoup amélioré la situation. Mais la surpêche menace toujours et les quotas font l'objet d'âpres luttes entre gros thoniers et petits pêcheurs. Plongée au coeur de la filière à Sète.

- Sète, reportage -

La spacieuse cabine du bateau surplombe le port de Sète. Les bois vernis luisent au soleil, les cuivres semblent avoir été astiqués il y a peu de temps. Au poste de commandement, sept écrans permettent de conduire le bateau et d'afficher les cartes maritimes.

« *Il y a un sonar, un sondeur et des jumelles, car le thon est un poisson de surface, il peut aussi être repéré à l'œil nu* », explique Jean-Marie Avalonne. Dernier héritier d'une dynastie de pêcheurs, il porte le même nom que son grand-père, pêcheur thonier lui aussi, et que le bateau baptisé le Jean-Marie Christian VI.

Long d'une quarantaine de mètres, ce thonier senneur permet d'emmener quatorze marins en mer, pendant plusieurs mois. Dehors, la mer est calme, le ciel bleu immaculé : une météo idéale pour la pêche. Sur le pont, les marins s'activent à réparer les câbles, vérifier les moteurs et les zodiacs. Tout doit être parfaitement en marche car le bateau n'a qu'un mois pour pêcher son quota, entre le 26 mai et le 26 juin. Destination : le large des côtes maltaises.



A l'arrière, un immense filet forme un tas de plus de deux mètres de haut : il s'agit de la senne, qui sert à encercler les bancs de thon. « *Quand on repère un banc de thon, on le met à la mer, raconte Jean-Jacques, un des membres d'équipage. Il est tiré par le skiff, le canot, qui fait le tour des poissons. Puis on jette les mailles, on resserre et le poisson est à l'intérieur.* »

Le poisson est ensuite transféré en pleine mer dans la cage d'un mareyeur, un grossiste de poissons. Il les engraisse pendant quelques mois, avant de les vendre à prix d'or sur le marché japonais, qui représente environ les trois quarts de la consommation mondiale de thon rouge. Là-bas, le prix peut atteindre des centaines d'euros au kilo.

Un business juteux qui a bien failli provoquer la disparition de l'espèce en Méditerranée. « *La pêcherie du thon rouge a commencé dans les années 80, puis a connu son essor dans les années 90 et 2000* », raconte Bertrand Wendling, directeur de la **Sathoan**, la coopérative des pêcheurs de Sète. Elle détient la moitié des quotas de pêche de thon rouge de l'hexagone, soit environ 1.300 tonnes sur les 2.400 attribuées à la France.

Le ton rouge menacé par la surpêche

« *Avant, on ne faisait pas trop attention aux quotas* », reconnaît Généreux Avalonne, père de Jean-Marie et propriétaire de quatre thoniers senneurs à Sète. L'Union Européenne, dans le cadre de sa politique commune de la pêche, subventionne l'équipement des pêcheurs. Ailleurs en Méditerranée, la pêche illégale se développe. Au milieu des années 2000, l'Iccat (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) estime que la pêche illicite est équivalente à la pêche légale.



« Les scientifiques ont tiré la sonnette d'alarme, on risquait de se retrouver en situation de surexploitation, poursuit Bertrand Wendling. Donc en 2006, l'Iccat a décidé de restreindre la pêche en fixant des règles très strictes. Les quotas ont été divisés par trois et le nombre de bateaux par deux. »

Un plan de reconstitution de l'espèce est planifié jusqu'en 2022. Bon nombre de thoniers senneurs sont détruits, leur nombre passe de trente-deux en 2008 à dix-sept aujourd'hui. Le nombre de licences pour les « *petits métiers* », les pêcheurs de thons à la ligne, est limité à quatre-vingt-sept pour la Méditerranée française.

La décision tombe comme un coup de massue pour les pêcheurs. A Sète, ils doivent encaisser « *une diminution de 60 % du chiffre d'affaires* », raconte Virginie Angevin, propriétaire d'un petit bateau. Certains doivent vendre la maison pour rembourser le crédit du navire.



exercé une pression internationale. Encore en 2010, une action de Greenpeace pour « libérer » les thons capturés par le Jean-Marie Christian VI se termine mal : un militant est **blessé par un harpon**.

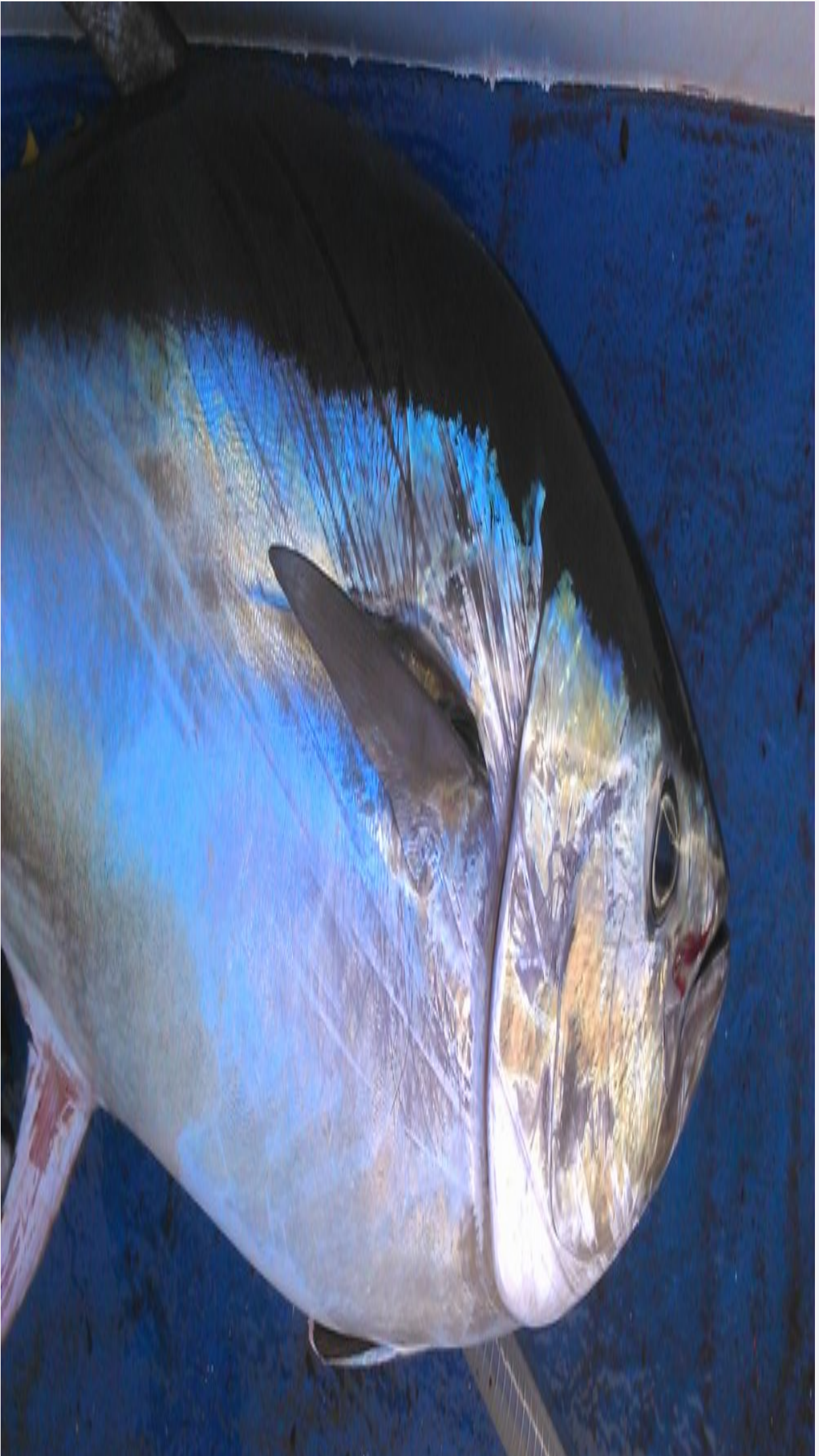
Une pêche « durable » ?

Mais désormais le discours est lissé. « *On a été traités de bateaux ravageurs, industriels ou intensifs. Comment voulez-vous que l'on soit intensifs quand on pêche quinze jours par an ?* » s'interroge Généreux Avallone. Il affirme pratiquer une pêche durable : « *Cela fait trois, quatre générations que l'on pêche le thon à la senne et je veux que mes petits-enfants puissent encore le faire.* »

Il vante les contrôles très resserrés mis en place par l'Iccat : « *Le jour où l'on part en campagne, on embarque à bord un contrôleur européen, puis on est contrôlé en mer, des caméras vidéo permettent de mesurer le poisson et de donner le tonnage que l'on pêche.* »

Pour lui, la pêche illégale a désormais quasiment disparue et la baisse des quotas a fait du bien. « *Aujourd'hui on voit beaucoup, beaucoup de poissons* », affirme-t-il. Autre raison pour les pêcheurs de se satisfaire de la baisse des quotas : le poisson se vend désormais trois à dix fois plus cher qu'avant.

Aux **dernières nouvelles**, l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) confirme « *une amélioration de l'état du stock* ». Le nombre de poissons en âge de se reproduire augmente. Mais attention à ne pas crier victoire trop vite, « *l'amplitude et la vitesse de cette reconstitution sont incertaines* », précisent les scientifiques.



prudent. « *La pêche est ouverte pendant un mois, mais c'est la période de reproduction du thon* », déplore François Chartier, chargé de campagne océans de l'ONG. Les poissons les plus prisés au Japon sont les plus gras, c'est-à-dire les femelles encore enceintes d'œufs qu'elles n'ont pas pondus.

Et puis, « *il y a deux ans ils ont pêché leur quota en trois jours, c'est bien la preuve qu'il y a encore une surcapacité de pêche* », poursuit le militant. Sans compter que selon lui, il existe encore de la pêche illégale : « *La spécificité de cette pêche fait que l'on peut frauder à tous les niveaux, par exemple au moment de l'engraissement du thon rouge, on peut tricher sur le poids.* » Cependant, il l'admet, « *la pêche illégale a diminué de manière significative.* »

Des quotas mais pas pour tout le monde

Alors désormais, tout va mieux pour le thon rouge ? Pas tout à fait. En sourdine, les pêcheurs se disputent âprement les quotas.

La famille Avalonne, avec ses quatre thoniers senneurs concentre 600 tonnes de quotas, soit un quart des 2400 tonnes attribuées à la France en 2014. « *Ils n'auraient pas dû conserver tous ces quotas* », dénonce Frédéric Reste, Président du [Syndicat professionnel des pêcheurs petits métiers du Languedoc Roussillon](#). Les pêcheurs à la ligne n'ont eux que 230 tonnes soit 10 % du quota, à répartir entre les 87 licences octroyées aux petits métiers.

Selon ce représentant des pêcheurs artisans, au moment de la réduction des quotas en 2007, la famille Avallone a racheté des thoniers senneurs destinés à la casse : « *Ils ont eu les subventions pour les détruire, et au lieu de remettre les quotas correspondants dans le pot commun, comme c'était prévu, ils les ont reportés sur leurs autres bateaux !* » Un privilège dû au fait qu'ils ont « *les moyens de défendre leur position à Bruxelles* », confie Frédéric Reste. En effet, c'est l'Union Européenne qui définit la politique commune de la pêche et répartit les quotas entre pays.

Le Syndicat des petits métiers représente lui les marins pêcheurs qui travaillent seuls ou à

deux sur des bateaux de moins de 12 mètres. Ils pêchent le thon rouge à la canne, et plus souvent à la palangre, une longue ligne de plusieurs kilomètres de long avec tous les vingt-cinq mètres un hameçon qui plonge dans la mer.

Une pêche considérée comme plus sélective, qui permet de mieux cibler l'espèce et de relâcher à la mer les autres espèces de poissons, ou les thons rouges trop petits. Plutôt que le Japon, elle approvisionne le marché français et se retrouve dans les restaurants de front de mer ou sur les étals des poissonniers.

Là aussi les contrôles sont étroits : chaque poisson doit faire au moins 115 cm de long ou 30 kg. Le pêcheur doit remplir une fiche pour chaque thon rouge capturé, qui est également bagué, une identification qui suit le poisson jusque sur son ultime point de vente.

La pêche spécialisée, une « grosse bêtise »

Mais surtout, l'avantage des petits métiers est qu'ils sont « *polyvalents* », insiste le syndicaliste. « *On pêche la sole, la dorade, le rouget, le maquereau en fonction des saisons, détaille-t-il. C'est cela une pêche durable.* » Elle permet aussi aux pêcheurs de vivre toute l'année, pas seulement un mois par an pendant la saison des thoniers senneurs, et crée plus d'emplois.



forcément à la surpêche. Regardez, les deux espèces qui font l'objet d'une pêche spécialisée en Méditerranée, le thon rouge et l'anguille, sont menacées. »

C'est pourquoi le syndicat plaide pour non seulement donner plus de quotas aux petits métiers, mais surtout pour augmenter le nombre de licences de pêche au thon rouge qu'on leur attribue. *« Au lieu de donner plus de quotas toujours aux mêmes, il faudrait donner un peu plus à tout le monde. Nous on pêche pour survivre, pas pour s'enrichir »*, réclame Frédéric Reste.

Dans la famille Avalonne, on refuse d'opposer petits métiers et gros thoniers. *« Il y a assez de thons pour que tous les métiers s'en sortent »*, répond Généreux Avallone.

Redorer l'image du thon rouge

Cette tranquille petite virée sous le soleil de Sète, cette impressionnante visite d'un senneur, cette belle sortie en mer, il faut préciser que tout cela a été organisé et financé par **France Filière Pêche**. L'association regroupe tous les acteurs de la pêche en France, des pêcheurs jusqu'aux poissonniers et aux supermarchés. Une filière qui souhaite aujourd'hui redorer l'image du thon rouge, décrié depuis l'alerte lancée en 2006.... Et convaincre la grande distribution de refaire une place au thon rouge sur ses étals.

Source : Marie Astier pour *Reporterre*

Photos : **France Filière Pêche**

Lire aussi : *Claire Nouvian : « Il faut en finir avec la méthode de pêche la plus destructrice de l'histoire »*

Cet article a été rédigé par une journaliste professionnelle et a entraîné des frais. Merci de soutenir *Reporterre* :



- Emplacement : Accueil > Reportages >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/En-Mediterranee-il-reste-du-thon>